<u>Appel à Manifestation d'Intérêt</u>

Appui à la réflexion stratégique pour favoriser le rebond des entreprises industrielles néo-aquitaines face à la crise

« Rebond PME »

Dans cette période cruciale de reprise, l'incertitude et le manque de visibilité requièrent une adaptation constante des activités et des ressources des entreprises. Par manque de temps, de méthode ou d'outils pour analyser la situation de leur entreprise, les dirigeants de PME, déjà fortement occupés par la gestion du quotidien, peuvent être amenés à faire des choix basés sur une vision incomplète ou erronée de leurs ressources internes (ressources financières, capital humain, stocks, etc.) et/ou de leur environnement (fournisseurs, clients, marché, etc.).

Votre entreprise subit les conséquences de la crise Covid-19, et vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement d'un expert externe pour :

- prioriser et sécuriser votre plan d'actions global court terme ;
- anticiper les adaptations structurelles qui vont être nécessaires à moyen terme pour tenir compte des évolutions générées par la crise Covid-19 (sur le marché, les fournisseurs, l'organisation industrielle etc…).

Objectifs

Cette action vise les PME néo-aquitaines dont l'activité et le modèle d'affaires vont être durablement affectés par la crise économique liée à l'épidémie Covid-19.
Elle a pour but de **préserver l'emploi et le capital humain au sein de ces PME** en leur apportant une analyse plus exhaustive et objective des ressources internes et externes mobilisables par l'entreprise et en identifiant les principales options à court terme pour dégager de la valeur.

La Région Nouvelle-Aquitaine fera intervenir **gratuitement** des **consultants experts** auprès des entreprises sélectionnées pour des **missions individuelles et personnalisées de 5 à 8 jours** comprenant :

1. la réalisation d'un **état des lieux de l'entreprise** et l'analyse des principaux **impacts de la crise COVID-19**,
2. des **ateliers de travail avec les équipes** sur un ou deux leviers de redéploiement prioritaires pour l'entreprise et la définition d'un plan d'actions associé à ces leviers.

Les ateliers porteront sur des leviers liés à la gestion de crise, notamment :

1. L'anticipation et la gestion de crise dans l'organisation et la stratégie
2. Reconquête de marchés (dont l'export)
3. Analyse des opportunités et de la capacité de l'entreprise à les saisir : diversification d'activité, croissance externe, etc.
4. Sécurisation des approvisionnements, optimisation de la « supply-chain »
5. Adaptation de l'organisation et du pilotage à court terme des activités pour répondre aux changements et assurer la pérennité de l'entreprise
6. Ressources humaines
7. Analyse financière et identification des axes d'amélioration de la solvabilité
8. Intégration du développement durable, des enjeux sociétaux et de l'implication territoriale dans la stratégie de relance de l'entreprise.

Selon les problématiques rencontrées par l'entreprise, la Région Nouvelle-Aquitaine pourra choisir de faire porter **la mission sur un ou deux thèmes en lien avec la gestion de crise.** La durée de la mission sera de **5 jours pour un thème** ou **8 jours pour deux thèmes**.

Selon les projets de redéploiement définis, la Région pourra ensuite également apporter aux entreprises un accompagnement et/ou des aides financières.

Réalisée sur un **panel de 200 à 300 PME entre 2020 et 2021**, cette action permettra également à la Région Nouvelle-Aquitaine de connaître précisément, non seulement la situation, mais aussi et surtout les réels enjeux des PME régionales face à la crise COVID-19, afin d'être en mesure de leur apporter une **réponse adaptée aux nouvelles problématiques qu'elles rencontrent.**

Entreprises éligibles

PME au sens communautaire et **répondant à l'ensemble des critères suivants** :

- Entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal en région Nouvelle-Aquitaine
- Activité dans un des secteurs suivants : industrie, service à l'industrie, agroalimentaire
- Nombre de salariés : de 50 à 249
- Entreprise particulièrement impactée par la crise COVID-19 (entreprise rencontrant des difficultés conjoncturelles (et non structurelles) spécifiquement nées de la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID-19). Sont donc exclues les entreprises qui étaient en difficulté au sens de la réglementation européenne à la date du 31/12/2019.

La Région se réserve la possibilité de déroger aux critères de taille et d'activité au cas par cas, si l'intérêt économique régional le justifie.

Modalités de candidature

- Candidatures via le formulaire en ligne sur le guide des aides Nouvelle-Aquitaine https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/
- Sélection au fil de l'eau (un Comité de sélection par semaine)
- Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ouvert jusqu'à septembre 2021

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt est animé par les services économiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien de l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine (ADI).

Pour répondre à cet AMI, les entreprises doivent compléter le dossier de candidature, le compléter et le transmettre par email : rebondPME@nouvelle-aquitaine.fr. Un accusé de réception est systématiquement adressé au déposant.

L'analyse des candidatures est effectuée par un comité de sélection qui adressera une réponse au chef d'entreprise – sous réserve que le formulaire de candidature soit complet - dans le mois suivant son dépôt de candidature.

Il est rappelé que le dépôt d'un formulaire ne vaut pas sélection ni même promesse de sélection du candidat. La sélection ou non d'une entreprise reste un pouvoir discrétionnaire de la collectivité territoriale.

L'ensemble des membres du comité de sélection est soumis à une stricte obligation de respect de la confidentialité sur l'ensemble des formulaires qui sont portés à sa connaissance.